



Usumbura, le 1er mars 1958

N° 222/321/OI2111

O B J E T :

Recrutement.-

TRANSMIS copie pour information à
-Messieurs les Résidents (deux)
-Messieurs les Administrateurs de Territoire
(tous)

cl

*868 / Meins / 01 / cl.
8 / 3 / 58*

A M ... *Recrutement tout*

M.....

Consécutivement à ma lettre n° 222/...../.....
du1958, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
la proportion de recrues pouvant être célibataires est depuis le 1er
septembre 1957 de 40 %.

C'est donc par erreur que la licence vous accor-
dée pour l'année 1958 (n°...../58) stipule "Toutefois trente pour cent
du contingent des recrues pourront être célibataires".

Veillez agréer,
l'assurance de ma considération

Pour le Vice Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda Urundi
p.o. Le Chef du Service du Travail
J. QUENON

J. Quenon
Inspecteur Principal